

RÉSUMÉ DE PROJET

Volet 4 – Appui au développement et au transfert des connaissances en agroenvironnement

Thème : Appui au développement de la lutte antiparasitaire intégrée



INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE PROJET							
Titre du projet :	Évaluation d'insecticides biologiques et d'insecticides à faible risque pour lutter contre la tipule des prairies						
Nom du demandeur :	Centre de recherche sur les grains (CÉROM)						
Numéro de projet :	CERO-1-14-AD10	Durée du projet :	2 ans	Date de début du projet :	Avril 2014	Aide accordée :	59 210 \$

RÉSUMÉ
<p>La tipule des prairies, <i>Tipula paludosa</i> Meigen, est un insecte exotique envahissant observé pour la première fois dans les grandes cultures et les cultures fourragères au Québec en 2008, en Chaudière-Appalaches et en Estrie. Depuis ce temps, l'insecte a été observé dans trois régions additionnelles, le Bas-Saint-Laurent, la Capitale-Nationale et le Centre-du-Québec. Cet insecte a le potentiel de s'installer dans d'autres régions au nord et au sud du fleuve Saint-Laurent. Il n'est donc pas à exclure dans les années futures d'autres observations et dommages par cet insecte. C'est l'insecte qui requière présentement le plus de dédommagements financiers par La Financière agricole, avec plus de 220 avis de dommages reçus depuis 2008. Des centaines de producteurs sont aux prises avec cet insecte, causant des pertes économiques importantes dans plusieurs de leurs champs. Cet insecte est particulièrement friand des graminées et des céréales, mais s'attaque aussi dans une moindre mesure au canola, maïs, soya, fraises, choux. Il existe des insecticides au Québec pour lutter contre la tipule des prairies dans les golfs et les gazons (MERIT®, QUALI-PRO® imidaclopride (imidaclopride), ARENA® (clothianidine)). Toutefois, aucun insecticide n'est homologué dans les grandes cultures. Des applications de chlorpyrifos ont été répertoriées chez des producteurs aux prises avec la tipule. Ce produit n'est pas homologué contre cet insecte et présente des risques pour la santé environnementale et humaine. Des essais d'insecticides effectués par le Dr. Peck dans l'État de New York aux États-Unis ont démontré que le chlorantraniliprole était un produit efficace contre la tipule des prairies. Le CORAGEN® (m.a. chlorantraniliprole) est déjà homologué dans les cultures fourragères, le maïs, les céréales et le canola et est efficace contre les vers gris et plusieurs chenilles. Ce produit pourrait donc être un produit efficace contre la tipule des prairies, avec un impact moins important sur la santé environnementale et humaine. D'autres produits biologiques, tels le Grandevo (<i>Chromobacterium subtsugae</i> strain PRAA4-1T) et le Success 480 SC (spinosyne A et D), sont homologués contre différents insectes (légionnaire, vers gris-noir, pyrale du maïs) similaires en taille à la tipule des prairies. Des essais de ces trois différents produits seront conduits chez deux producteurs dans des céréales au printemps et en automne à différentes doses afin d'identifier la dose efficace contre la tipule des prairies et le meilleur moment d'application. Une évaluation des coûts sera aussi effectuée afin d'identifier le meilleur produit pour lutter contre ce ravageur.</p>